



Compte-rendu audioconférence DRFiP 69 du 18 janvier

Cette audioconférence a été mise en place suite à l'extension du couvre-feu à 18h00. A ce sujet, la DRFiP considère que cela ne doit pas poser de problème. Pour FO, il y a nécessité que l'administration délivre des attestations de déplacement professionnel pour déroger à cette règle quand cela s'impose de toute évidence. Nous avons soumis le sujet d'emblée en dénonçant les refus de délivrance dans des situations qui d'évidence justifient pleinement une dérogation. Un imprimé existe sur le site du Ministère de l'intérieur. L'administration a également immédiatement ouvert la possibilité d'aménagements horaires mais chacun reste dans son module horaire.

FO a demandé des masques papier car nous n'en avons plus eu depuis de longs mois. Refus de l'administration. Nous sommes revenus sur le sujet en insistant sur la difficulté de porter ces masques en continu, 8h/jour. Nous avons en particulier insisté sur la situation des collègues qui travaillent à l'accueil téléphonique. La direction a finalement accepté de revenir sur sa position concernant ces agents uniquement. La revendication est maintenue. Tous les agents en faisant la demande doivent être fournis !

Jour de carence : FO a dénoncé la mise en place par le gouvernement d'une usine à gaz pour ne pas avoir à abroger le jour de carence. Au bout du compte, les fonctionnaires doivent passer par le site « améli » et non par le médecin traitant.

La DRFiP doit rédiger une version simplifiée du message du secrétariat général du ministère des Finances, elle-même déjà sensée synthétiser l'expression de la DGAFP...

Télétravail : FO a rappelé que le télétravail doit rester une faculté, pas une obligation. Si des agents en demandent à revenir en « présentiel », l'administration ne doit pas faire obstacle à leur demande. Sur ce sujet, la DRFiP a indiqué que le taux d'équipement des agents devrait passer d'ici fin 2021 de 40 à 70 ou 80 %. Sur le Rhône, 924 agents sont équipés, 70 dossiers restent en instance.

Sur Hélios, la DRFiP a confirmé l'opposition déjà formulée par la DG concernant les jours d'AA. Personne ne sera convoqué pour un retour en présentiel parmi les télétravailleurs « personnes vulnérables » et tous les télétravailleurs. (Cf CR national FO-DGFIP sur le sujet). Comme pour les masques, le « dialogue social » trouve vite ses limites...

Chiffres agents malades Covid : 2 à 3 par semaine depuis décembre.

Divers : maintien des vigiles. Toujours aucune formation en présentiel même à effectif très réduit.

Plus globalement, nous dénonçons à nouveau la poursuite à marche forcée des contre-réformes visant à la liquidation de notre administration, même en pleine crise sanitaire !